

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 30 août 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 7 septembre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/42

Objet : Fusion des Communautés de communes Ackerland et du Kochersberg

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en date du 16 décembre 2011 ;

Vu les articles L.5211-17, L.5211-25-1 et L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'étude d'impact financier et fiscal réalisé par les services de la Préfecture et de la Direction Régionale des Finances Publiques ;

Vu le projet de statuts et le travail d'harmonisation des compétences effectué entre les deux communautés de communes depuis le début de l'année ;

Le Maire informe les membres du Conseil que le Préfet du Bas-Rhin a pris en date du 7 août 2012 un arrêté fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes qui sera issue de la fusion des communautés de communes Ackerland et du Kochersberg.

Cet arrêté a été transmis pour avis avec le projet de statuts et l'étude d'impact financière et fiscale à toutes les communes concernées, ainsi qu'aux deux communautés de communes.

Il appartient donc à l'ensemble des collectivités concernées de se prononcer sur ce projet de fusion des deux communautés de communes. Ce projet résulte des nombreux et fructueux échanges du groupe de travail composé des présidents et vice-présidents des deux communautés de communes.

Le travail d'harmonisation des compétences a ainsi pu aboutir à un projet de statuts cohérents et des réponses satisfaisantes ont pu être apportées à l'ensemble des questions soulevées par cette fusion (répartition des sièges, fiscalité, attribution de compensation, etc.).

Considérant les liens naturels et historiques qui existent entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes Ackerland, la cohérence spatiale et géographique de ce regroupement ;

Considérant la coopération entre ces deux communautés de communes sur un certain nombre de sujets et entamée depuis de nombreuses années ;

Considérant que les deux EPCI sont tous deux à fiscalité propre et relèvent du même régime fiscal, à savoir le régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à la fusion à compter du 1^{er} janvier 2013 des deux communautés de communes selon la procédure de droit commun issue de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la base du projet de statuts joint en annexe ;

APPROUVE le périmètre du nouvel EPCI composé des communes suivantes : Berstett et associés (Gimbrett, Reitwiller et Rumersheim), Dingsheim, Dossenheim-Kochersberg, Durningen, Fessenheim-le-Bas, Furdenheim, Gougenheim, Griesheim/Souffel, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim, Kienheim, Kuttolsheim, Neugartheim-Ittlenheim, Pfettisheim, Pfulgriesheim, Quatzenheim, Rohr, Schnersheim et associés (Avenheim et Kleinfrankenheim), Stutzheim-Offenheim, Truchtersheim-Behlenheim, Willgottheim-Woellenheim, Wintzenheim-Kochersberg et Wiwersheim ;

APPROUVE le projet de statuts du nouvel EPCI et dont le nom sera « Communauté de Communes du Kochersberg » ;

APPROUVE l'établissement du siège administratif du nouvel EPCI à Truchtersheim ;

APPROUVE la mise en œuvre du régime fiscal, à savoir la fiscalité professionnelle unique ;

APPROUVE la création d'un budget principal, ainsi que d'un budget annexe des déchets ménagers et d'un budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 7 septembre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 10 septembre 2012.

Le Maire
Alain NORTH